## PROLONGEMENT A L'EST DE LA LIGNE 11 DU METRO

## SCHEMA DE PRINCIPE DOSSIER D'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE PREMEECDE-FRANCE



## DECIDE

ARTICLE 1: d'approuver le schéma de principe relatif au prolongement à l'est de la ligne 11 à Rosny Bois-Perrier incluant l'adaptation des stations existantes pour un coût objectif de 1250 M $€$ aux conditions économiques de janvier 2012 ;
ARTICLE 2: d'approuver le dossier d'enquête d'utilité publique relatif au prolongement à I'est de la ligne 11 tel qu'annexé à la présente ;

ARTICLE 3 : d’autoriser la directrice générale du STIF à transmettre ledit dossier d'enquête d'utilité publique aux services compétents de l'Etat en vue de son instruction avant ouverture de l'enquête publique ;
ARTICLE 4 : d'autoriser la directrice générale à prendre tout acte permettant la concrétisation du projet ;
ARTICLE 5 : de charger la directrice générale de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-deFrance.

Le président du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France


